

IMPORTANT

- Vous devez faire remplir le formulaire [Demande d'enregistrement ou de modification au dossier d'identification ou au choix d'association syndicale](#) par le salarié.
- Vous devez ensuite faire parvenir le formulaire mentionné au point précédent à la Commission de la construction du Québec (CCQ) avec votre demande de certificat de compétence apprenti grutier à titre d'enfant d'employeur.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

1. EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise*	
N° d'employeur*	N° de téléphone*
N° de cellulaire	N° de télécopieur

2. SALARIÉ

N° de client	Nom*	Prénom*
--------------	------	---------

3. OBLIGATIONS

Un employeur peut demander jusqu'à deux certificats de compétence apprenti grutier à titre d'enfant d'employeur afin d'assurer la relève de son entreprise.

Le demandeur doit répondre à un de ces critères : <ul style="list-style-type: none"> – Est propriétaire d'une entreprise individuelle – Est un associé d'une société – Est un administrateur de la personne morale (compagnie) 	L'enfant doit être soit : <ul style="list-style-type: none"> – le sien – celui d'un associé – celui d'un administrateur
---	--

– La CCQ ne peut délivrer que deux certificats de compétence apprenti grutier à titre d'enfant d'employeur pour une même entreprise. Ainsi, si deux enfants sont déjà titulaires d'un tel certificat au moment de votre nouvelle demande, vous devrez confirmer l'annulation de l'un des certificats en cours au profit de la personne identifiée à votre nouvelle demande. Le certificat qui doit être annulé devra être joint à votre demande, sinon celle-ci sera refusée. Notez que le titulaire qui renonce à son certificat de compétence apprenti grutier à titre d'enfant d'employeur sans avoir réussi le plan de formation en entreprise (PFE) pour le métier de grutier ne pourra pas réintégrer le métier de grutier sans être diplômé du métier.

– Vous devez vous engager envers vos salariés à mettre en œuvre le PFE pendant leur garantie d'emploi. Pour obtenir plus d'informations concernant le PFE, veuillez vous référer au ccq.org/pfe.

Aucune exemption à détenir un certificat de compétence à titre d'enfant d'employeur n'est possible pour le métier de grutier.

4. DEMANDE

Veillez joindre à la demande les documents exigés et inscrire les renseignements demandés ci-dessous :

- Photocopie du certificat de naissance de l'état civil de l'enfant où apparaît le nom du parent* (seulement lors d'une demande initiale);
- Attestation de réussite du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction** (seulement lors d'une demande initiale);
- Preuve de réussite des préalables scolaires ou fonctionnels du métier de grutier pour la personne concernée par la demande (seulement lors d'une demande initiale);
- Lettre de garantie d'emploi de 150 heures sur 3 mois consécutifs;
- Lettre d'engagement de l'employeur envers son salarié à mettre en œuvre le plan de formation en entreprise pendant sa garantie d'emploi.

N° d'employeur du parent*	Nom du parent*	Prénom du parent*
Nom du responsable de l'entreprise formulant la demande*		Prénom du responsable de l'entreprise*
<hr/> Signature du responsable de l'entreprise*		

5. PAIEMENT DES FRAIS DE 100 \$

Payé par <input type="checkbox"/> Employeur <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Argent au compte	Mode de paiement <input type="checkbox"/> Argent comptant <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Mandat -poste <input type="checkbox"/> Carte de crédit	
N° de carte de crédit	<input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> Mastercard	Date d'expiration
Nom du détenteur de la carte de crédit	Signature du détenteur de la carte de crédit	

Veillez retourner ce formulaire avec les pièces justificatives, s'il y a lieu, à l'adresse ci-dessous.

Commission de la construction du Québec

Case postale 2010, succursale Chabanel

Montréal (Québec) H2N 0C3